

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 novembre 2014 à 18h30

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis de la présidente daté du 29 octobre 2014

Salle du Conseil Municipal, Mairie de Jussy

ORDRE DU JOUR :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014**
- 2.Communications du bureau du conseil municipal**
- 3.Communications générales du maire et des adjoints**
- 4.Approbation du budget 2015 - Délibération**
- 5.Fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 - Délibération**
- 6.Prise de position sur des financements par le Fonds Intercommunal (FI). Dossier transmis par courriel - Résolution éventuelle**
- 7.Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours**
- 8.Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions**
- 9.Divers**
- 10.Naturalisation - Huis clos**

Séance ouverte à 18h32

Séance levée à 20h25

Présidence de séance : Myriam Rivollet, présidente du conseil municipal

Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire

Anne-Françoise Morel, adjointe

Denis Chenevard, adjoint

Jean Daniel Baud, Sandra Bolzonello, Patricia Crousaz Pantet, Catalina Kauz, Alain Magistra, Richard McAllister, Louise Martin, Géraldine Mathieu, Philippe Othenin Girard, Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusés : Cyril Bugnon et Nicolas Emmenegger, conseillers municipaux

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

4883 Mme la présidente ouvre cette séance en adressant une cordiale bienvenue particulière à Mme Sandra Bolzonello, conseillère municipale. Le procès-verbal de la séance du 13 octobre dernier est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du bureau du conseil municipal

- 4884 Secrétariat : afin de répondre à la remarque d'un habitant, suite à une erreur de plume, il fallait lire dans le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014, point 4853, 3ème paragraphe, sur la parcelle N°121 et non 161.

Communications générales du maire et des adjoints

Communications générales du maire et des adjoints

- 4885 Josef Meyer, maire :
- Statistiques : Population, sans changement, 1278 habitants. Chômeurs inscrits à fin octobre 24. Dans ce contexte, Action Trois Chêne Pour L'Emploi subit une hausse de la fréquentation d'habitants de la commune de Jussy.
- Règlementation du stationnement dans le village de Jussy. Un rapport technique nous a été remis par notre mandataire, il sera étudié lors de la prochaine séance de commission.
- Le DALE nous annonce le versement d'un montant de CHF 62'400.00 provenant des plus-values foncières. L'affectation de ce montant reste à définir. Il ne figurait pas dans notre budget.
- 18h40 arrivée de Mme K. Kauz, conseillère municipale.
- Projet de parking sur la parcelle N° 121, cimetière de Jussy. Une opposition à cette construction a été adressée par M. et Mme Roger et Anne-Marie Rivollet au DALE. M. le maire regrette cette situation. Il rappelle qu'un compromis avait été trouvé lors d'un rendez-vous avec les opposants. Le dossier sera remis dans les mains d'un avocat et l'accord trouvé entre les parties tomberait. Affaire à suivre.
- Zone 30 km/h. Suite à un préavis négatif de la CMNS, qui concernait spécifiquement la problématique de la signalisation et de l'intégration de cette dernière dans une zone sensible du village, un rendez-vous a eu lieu en mairie avec ce service et notre mandataire. De nouveaux plans ont été dessinés prouvant que bon nombre de panneaux disparaîtraient lors de cette réalisation. Le dossier peut ainsi continuer à avancer et la CMNS pourra délivrer un préavis favorable.
- Enquête publique. Concernant la règlementation du parcage sur parcelle N° 1127 propriété de la paroisse protestante de Jussy. Observations à fournir au DETA, direction générale des transports d'ici au 30.11.2014.
- Répartitions des tâches entre les communes et le canton. Un questionnaire nous a été transmis par le biais de l'ACG. Beaucoup de questions ne concernent pas nos petites communes. Le délai de réponse fixé par le Conseil d'Etat à l'ACG est au 28 novembre prochain.
- PGEE. Le dossier avance. Compte tenu d'une étude menée de front sur les STEP de Monniaz et de la Louvière un rendu pour le mois d'avril 2015 peut être imaginé.
- Séance communale sur les élections 2015. M. le maire se dit déçu par le faible taux de participation et le peu de personnes intéressées. Il s'agit de susciter des vocations par des démarches individuelles.
- Stand de tirs. Les résultats de l'étude de l'acousticien et le détail des mesures à réaliser mis sur plan devraient permettre de déposer une nouvelle demande de construire.

Déchetterie de Lullier. L'autorisation a été déposée. Nous restons dans l'attente de la réaction des voisins.

Pétition pour une ligne de bus de Meinier à Vézenaz. Le président du DETA, M. Luc Barthassat a répondu négativement aux pétitionnaires. De telles réalisations transversales ne pouvant plus se réaliser sans apports financiers extérieurs à cause de l'état des finances cantonales.

Promotions citoyennes 2015. La date est fixée au 23 février 2015 à 20 heures au Théâtre du Léman.

Avant-projet de loi sur l'accueil continu à l'école. L'ACG a préavisé favorablement ce texte avec quelques adaptations. Il imposera l'accueil du matin en plus du midi et du soir. Cette nouvelle organisation coûtera encore plus cher aux communes.

Pompiers. Le Conseil d'Etat a promu le lieutenant Marc Rivollet au grade de premier lieutenant et le sergent Sébastien Kauz au grade de lieutenant au 1er janvier 2015. La remise des brevets se déroulera le 8 décembre prochain avant le conseil municipal.

L'association des propriétaires de forêts a communiqué le résultat de l'enquête menée auprès de ses membres. Ce dossier peut être consulté auprès du secrétariat.

Balcons fleuris. La commune de Jussy a remporté le 1er prix dans la catégorie des communes de 1001 à 3000 habitants. Magnifique résultat obtenu grâce au travail réalisé par nos mandataires et le groupe des paysannes et femmes rurales de Jussy.

Don du sang. Lors du dernier prélèvement 46 poches ont été recueillies sur 58 personnes présentées dont 8 nouveaux donateurs.

TPG. Abandon de l'offre promotionnelle de la régie, soit un rabais CHF 50.00 pour tout nouvel abonnement souscrit à partir du 13.12.2014. La subvention de la commune de Jussy pour nos habitants ne subit aucun changement.

SIG. Communication de l'évolution du prix de l'électricité en 2015. La hausse est en grande partie due au prix du transport de l'énergie, l'augmentation des redevances dues aux collectivités et un supplément fédéral pour le soutien aux énergies renouvelables et la protection des eaux

Remerciements. Mme Agnès Gaudet pour l'organisation de la fête marquant ses 90 ans. M. Georges Ravenel, pour le travail réalisé par le conseil municipal et l'exécutif. La direction de l'établissement scolaire de Puplinge, Gy, Jussy, Meinier et Presinge pour l'organisation de Roadmovie.

Dr Marcel Junod. Le corps de musique de la Landwehr a participé à la cérémonie en hommage au Dr Junod au parc le Paix à Hiroshima en présence du Maire M. Kazumi Matsui.

Plainte pénale. Cette dernière, liée à des constructions sauvages en zone agricole, déposée par un habitant de la commune, pour violation de domicile contre le maire, a été classée par le Procureur général.

Anne-François Morel, adjointe :

DP, service de surveillance des communes. Accuse réception de la délibération du 13 octobre 2014 concernant un crédit de CHF 800'000.00, destiné à l'acquisition de la parcelle N° 52 B, d'une surface de 970 m2, propriété de M. Denis Pinget.

Denis Chenevard, adjoint :

DALE. Office des autorisations de construire. Autorisation délivrée à la commune de Presinge pour la construction d'une déchetterie enterrée à la route de Presinge, sur le territoire de la commune de Jussy. Préavis favorable délivré à M. et Mme Menke pour la transformation d'une ferme avec dépendances et pose de panneaux solaires en toiture à la route de la Gara 45, sous réserve de la création d'un accès au parking prévu.

Approbation du budget 2015. Délibération

Approbation du budget
2015. Délibération

4886 Diverses explications sont fournies sur les principales modifications apportées au projet de budget qui avait été présenté lors de la séance du mois d'octobre par Mme Anne-Françoise Morel adjointe et M. Alain Magistra président de la commission administration.

Mme Sandra Bolzonello s'étonne de la remise en question du feu d'artifice qui avait été abandonné par un vote de principe lors de la séance précédente du conseil municipal. M. Olivier Sommer réagit également à ce procédé. M. le maire rappelle que la proposition d'un budget est du ressort de l'exécutif. Ce dernier peut ensuite être adopté ou refusé par le conseil municipal. La discussion continue sur le principe de revenir sur un vote. Le vote négatif de certains conseillers ayant été motivé par la présentation d'un premier budget déficitaire qui nécessitait de prendre des décisions immédiates. Néanmoins, Mme Géraldine Mathieu se demande pourquoi revenir sur le refus d'un feu d'artifice au 1er août.

Traitement du personnel. Mme Sandra Bolzonello, demande des explications sur l'augmentation de ce poste au budget. M. le maire lui répond qu'une augmentation de 0,5% est prévue pour le personnel en 2015. Actuellement, l'activité de conciergerie à la mairie est dévolue à 2 mandataires qui sont payés par le poste Honoraires, prestations de service de la rubrique comptable 08. L'idée de l'exécutif est toujours de fusionner les services voirie et conciergerie en une seule entité qui nécessiterait l'engagement d'un nouveau collaborateur. L'avenir est dans une seule équipe pour la réalisation des diverses tâches. Il rappelle également que les absences de longue durée de Mmes Piagentini et Mercier sont prises en charge par l'assurance, avec versement des indemnités sur le compte dédommagements de tiers. Les salaires de nos collaboratrices continuant à impacter la rubrique des salaires. Une modification de la proposition du budget est proposée pour la création de jardins familiaux à Lullier pour un montant de CHF 10'000.00. Soit par une augmentation du poste honoraires, prestations de service de la rubrique 33 pour CHF 10'000.00 et une baisse de CHF 5'000.00 sous la rubrique 62, entretien routes par tiers de CHF 5'000.00. Le budget présentant, après ces dernières modifications un excédent de CHF 120.00. M. Jean-Daniel Baud préavise favorablement ce projet. M. Olivier Sommer rappelle que ce dossier doit être bien ficelé au niveau des statuts, les jardins familiaux étant très structurés.

Mme la présidente demande en suite au conseil municipal de se prononcer sur le tir d'un feu d'artifice au 1er août. Par 5 Oui. 2 Non et 1 Abstention. Ce poste figurant au budget 2015 est donc accepté.

Les questions étant épuisées, elle donne ensuite lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 4'566'960.00
aux charges et de CHF 4'567'080 aux revenus, l'excédent de

revenus présumé s'élevant à
CHF 120.00,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 365'270.00, au
moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif
inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF
365'150.00 et par l'excédent de revenus présumé du budget de
fonctionnement pour un montant de CHF 120.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à
l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 40
centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un
montant de CHF 570'000.00 aux dépenses et de CHF 570'000.00
aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF
570'000.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un
montant de CHF 365'270.00, il en résulte une insuffisance de
financement des investissements de CHF 204'730.00

vu le rapport de la commission administration du 30 octobre 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al.
1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et
les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de
la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre
1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 7 Oui, 1 Non, 0 Abstention

1.D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant
de CHF 4'566'960.00 aux charges et de CHF 4'567'080.00 aux
revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 120.00.

2.De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 40
centimes.

3.D'autoriser le Maire à emprunter en 2015 jusqu'à concurrence
de CHF 204'730.00 pour couvrir l'insuffisance de financement
présumée des investissements du patrimoine administratif.

4.D'autoriser le Maire à renouveler en 2015 les emprunts du
même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute
conversion ou remboursement anticipé si les conditions
d'émission lui paraissent favorables.

Par 7 Oui, 1 Non, 0 Abstention, cette délibération est donc
acceptée

**Fixation du montant minimal de la taxe
professionnelle communale pour l'année 2015.
Délibération**

Fixation du montant
minimal de la taxe
professionnelle
communale pour
l'année 2015.
Délibération

4887 Aucune question n'étant posée, Mme la présidente, donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 8 Oui, 0 Non, 0 Abstention, à l'unanimité

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à CHF 30.00.

Par 8 Oui, à l'unanimité, cette délibération est donc acceptée.

**Prise de positions sur des financements par le Fonds
Intercommunal (FI). Résolution éventuelle**

Prise de positions sur
des financements par
le Fonds
Intercommunal (FI).
Résolution éventuelle

4888 M. Jean-Daniel Baud, s'étonne de l'augmentation des dépenses de l'ACG. M. Josef Meyer, maire, membre du comité fournit des explications sur le fonctionnement de l'association.

Mme la présidente passe au vote cette décision de l'assemblée générale de l'ACG relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget de l'ACG, soit une contribution de CHF 3.60 par habitant, jusqu'ici CHF 3.00

Par 5 Oui, 2 Non et 1 Abstention cette décision du FI n'est donc pas contestée.

**Rapports des présidents de commissions et de
l'exécutif sur les affaires en cours**

Rapports des
présidents de
commissions et de
l'exécutif sur les
affaires en cours

4889 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean Daniel Baud, président
Pas de nouvelle réunion. Le rapport Trafitec sur le stationnement a été remis pour étude préalable, il débouchera sur une présentation préliminaire au conseil municipal.
Bâtiments, M Denis Chenevard, adjoint,
Rien à signaler

Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire.

Séance le 28 octobre dernier avec présentation de l'avancement de l'études sur les hameaux par notre mandataire. L'avancement du PGEE a été évoqué. Un collecteur a été réalisé au Charivari. Une intervention est également en cours sur un collecteur à la Renfile. Le projet de jardins familiaux a été également discuté. M. Olivier Sommer revient sur la présentation de l'étude sur les hameaux avec la proposition du mandataire de détruire certains bâtiments. M. Josef Meyer, maire lui répond qu'il s'agit de rechercher un idéal. Des discussions devant se dérouler individuellement avec les propriétaires concernés. Dans le cadre du hameau de Monniaz, il s'agit de corriger l'aspect visuel de l'ensemble. Les propositions n'ont aucun effet obligatoire pour le propriétaire qui ne veut rien réaliser sur sa parcelle.

20h00 arrivée de Mme Louise Martin, conseillère municipale. Mme Sandra Bolzonello demande des explications sur le projet en cours. M. Meyer lui répond que la mise à l'inventaire n'étant plus possible, il devient nécessaire pour les propriétaires qui désirent transformer un bâtiment de mettre en place cette zone hameau. Le but de cette transformation de zone est de trouver des compromis avec chaque propriétaire concerné. M. Olivier Sommer insiste afin que rien ne fasse dans le dos des propriétaires. Rien ne sera fait sans un vote du Conseil municipal, le service de l'agriculture étant naturellement intégré aux discussions lui répond M. le maire. Il est trop tôt pour porter un jugement sur ce dossier qui ne figurait pas dans les priorités communales mais qui nous est imposé afin de débloquent des projets de constructions.

Pour conclure Mme Sandra Bolzonello s'inquiète sur le sort de certaines personnes qui pourraient être mises en péril par un tel projet. M. le maire la rassure, aucun démantèlement ne sera effectué sans l'accord des propriétaires concernés.

Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe

Le procès-verbal sera distribué dès demain matin. Pour les comptes 2014 l'équilibre semble possible. Il faut néanmoins rester prudent.

Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe.

Pas eu de nouvelle séance

Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz présidente et M. Denis Chenevard, adjoint

Pas eu de nouvelle séance

Fixation des dates des prochaines séance pour les commissions

Fixation des dates des
prochaines séance
pour les commissions

4890 Travaux publics et Sécurité : 24.11.2014 à 20h00
Bâtiments : 01.12.2014 à 20h00
Urbanisme : Rien avant 2015
Administration: Rien avant 2015
Ecole et sports : Doodle
Jeunesse et Vie sociale : 11.11.2014 à 20h00

Divers

Divers

4891 Divers.

Mme Sandra Bolzonello, aimerait connaître le résultat de la promotion des containers verts auprès de nos habitants. 30 containers ont été vendus avec une subvention de la commune. M. Philippe Othenin Girard, s'inquiète du sort réservé à la cité de l'énergie. Rien de nouveau à jour. Plus de réactions de la commune de Presinge.

M. Alain Magistra, pour la soirée des aînés. Doit-on venir avec un foulard ? Non, ils seront confectionnés par une couturière du village.

Bureau des votations. Les urnes ne seront plus ramassées par la police le dimanche mais par une société privée le lundi matin dans les locaux de la mairie.

20h10 arrivée de Mme Patricia Crousaz Pantet

Naturalisation. Huis clos

Naturalisation. Huis
clos

4892 HUIS-CLOS



La Présidente :
Myriam Rivollet



Le Vice-Président :
Alain Magistra



Le Secrétaire :
René Beaud